



DEVELOPMENT COMMITTEE
(Joint Ministerial Committee
of the
Boards of Governors of the Bank and the Fund
On the
Transfer of Real Resources to Developing Countries)



FOR OFFICIAL USE ONLY

DC/99-22

16 de setiembre de 1999

NOTE DU PRÉSIDENT DE LA BANQUE MONDIALE

Les membres du Comité du développement trouveront ci-joint pour information une note de James D. Wolfensohn, Président de la Banque mondiale, pour la réunion du Comité du 27 septembre 1999.

* * *

Le présent document faisant l'objet d'une diffusion restreinte, il est demandé à ses destinataires de respecter son caractère confidentiel et de s'abstenir de le reproduire ou de le citer.

Note du Président à l'intention des membres du Comité du développement

Lors de notre réunion de printemps, nous nous sommes réjouis d'avoir apparemment franchi un cap difficile pour sortir des crises financières qui ont éclaté au milieu de 1997. Depuis lors, la croissance s'est accélérée dans un certain nombre de pays d'Asie de l'Est, mais, dans les pays en développement en général, elle est plus faible que nous ne l'espérions avant la crise. De plus, l'instabilité continue à avoir un effet négatif et de graves problèmes se posent en matière de gouvernance.

Il est également regrettable que les six derniers mois aient été marqués par des conflits et des catastrophes naturelles qui ont chassé tant de gens de chez eux et mis à rude épreuve notre capacité de réaction. À cet égard, je tiens tout particulièrement à remercier le personnel de la Banque des efforts exceptionnels qu'il a déployés pour trouver des moyens de répondre aux besoins des pays affectés.

Au moment où le XX^e siècle touche à sa fin et à l'aube d'un nouveau millénaire, nous sommes confrontés à de formidables défis. Je vais vous décrire certains des travaux préparatoires dans lesquels est engagé le Groupe de la Banque pour s'attaquer de front à ces problèmes, et tout particulièrement à celui de la pauvreté qui est au cœur de nos préoccupations. J'attends beaucoup des débats du Comité du développement sur un certain nombre de ces questions fondamentales.

1. La lutte contre la pauvreté, clé d'un développement efficace

Je suis convaincu que nous avons réussi dans une large mesure à donner sans ambiguïté la priorité à la lutte contre la pauvreté. Il est maintenant largement reconnu que le Groupe de la Banque y consacre l'essentiel de ses compétences et de ses énergies. Par ailleurs, nous avons progressé de façon satisfaisante dans la recherche de nouveaux moyens concrets de faire en sorte que la lutte contre la pauvreté soit au cœur même de notre action.

À l'échelon des différents pays, nous nous employons plus activement maintenant à les aider à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies efficaces de réduction de la pauvreté. À cet égard, le Cadre de développement intégré constitue un dispositif propre à assurer l'exécution efficace de ces stratégies si les gouvernements manifestent le désir de suivre cette méthode, comme l'ont déjà fait un certain nombre d'entre eux.

Aux niveaux régional et mondial, nous nous attaquons avec nos partenaires à divers problèmes dont les effets sur la pauvreté ne se limitent pas aux frontières nationales et qu'un pays ne peut parvenir à maîtriser à lui seul. À cet égard, j'évoquerai un peu plus loin le cas d'un certain nombre de pays surendettés fortement tributaires de leurs produits de base.

L'approche pays par pays doit naturellement prendre en compte la très grande diversité des situations. Beaucoup de pays en développement au bas de l'échelle des revenus — c'est-à-dire les pays exclusivement IDA — ont perdu la bataille contre la pauvreté au cours de ces deux dernières décennies. Les stratégies de lutte contre la pauvreté doivent les aider à se doter des capacités voulues pour remédier à leurs insuffisances au niveau de la gouvernance et des

institutions, qui sont la cause profonde de leurs performances médiocres. Un certain nombre de pays en développement qui ont réalisé des progrès considérables dans la lutte contre la pauvreté — et qui sont dans l'ensemble en train de gagner ce combat en Asie — ont récemment subi des revers. Par ailleurs, ces pays comptent encore un très grand nombre de personnes disposant de moins de 2 dollars par jour pour vivre, et la reprise y demeure fragile. Nous devons leur apporter une assistance de façon plus sélective. Il faut continuer à mettre l'accent sur le renforcement des capacités, mais en veillant à mettre en place les solides institutions propres à une économie de marché qui aident à corriger les insuffisances structurelles et sociales qui subsistent.

Le Cadre de développement intégré

Dans la note que j'ai adressée au Comité du développement pour les réunions du printemps 99, j'ai fait connaître aux ministres les éléments clés du Cadre de développement intégré (CDI) proposé, dans lequel nous voyons un instrument important pour assurer un développement plus efficace. J'ai indiqué dans cette note que le CDI est un processus plutôt qu'un plan à appliquer de façon uniforme. J'ai souligné que malgré le caractère évolutif de ce processus, nous étions alors engagés dans des discussions avec 13 pays pour appliquer les principes de l'approche proposée. Tous sont depuis lors devenus les pays pilotes du CDI. Ces pays sont : la Bolivie, la Cisjordanie et Gaza, la Côte d'Ivoire, l'Érythrée, le Ghana, la Jordanie, le Maroc, l'Ouganda, la République dominicaine, la République kirghize, la Roumanie ainsi que le Viet Nam.

Ces derniers mois, le CDI a fait l'objet de discussions avec les personnalités les plus diverses, notamment des ministres et de hauts responsables de pays industrialisés et en développement, des universitaires, des représentants de la société civile et du secteur privé et d'autres parties prenantes. La Banque s'efforce de faire participer ses principaux partenaires à divers niveaux aux consultations en cours. Nous avons participé à un débat constructif sur le CDI à l'occasion d'ateliers, de conférences et d'autres forums, et en mai et juin, d'un dialogue en ligne auquel ont participé des interlocuteurs du monde entier.

Dans l'ensemble, il est largement reconnu que le CDI constitue un cadre d'action efficace pour la Banque ainsi que pour ses principaux partenaires et bénéficiaires de son aide. Plus précisément, le principe selon lequel ce sont les pays eux-mêmes qui déterminent leur programme de développement, caractéristique fondamentale de cette approche, est largement accepté. De même, il est reconnu que le CDI permet de mieux se concentrer sur la tâche difficile consistant à établir des partenariats plus solides entre les principaux intéressés en vue de réaliser les objectifs des pays en développement en matière de réduction de la pauvreté. Le résultat peut-être le plus positif du processus CDI à ce jour est le consensus croissant au sein de la communauté du développement sur une « conception commune » du développement, propre à assurer une plus grande efficacité. Le Comité d'aide au développement (CAD) coordonne actuellement des travaux qui ont pour but de déterminer les principes de base de cette conception commune et de dégager un consensus à leur sujet. Compte tenu de ses objectifs et de ses principes fondamentaux, j'espère que le CDI pourra contribuer de façon décisive au débat ainsi qu'à l'effort déployé pour parvenir à un consensus.

En ce qui concerne l'expérience en cours dans les pays pilotes du CDI, des progrès tangibles sont actuellement réalisés dans plusieurs pays. On peut citer tout particulièrement l'établissement de partenariats entre les principaux intéressés et les consultations nationales au cours desquelles les stratégies et priorités nationales sont identifiées et approuvées tandis que l'on s'efforce de dégager un consensus. Ce type d'approche globale fait son apparition dans plusieurs pays et une importance croissante est accordée aux aspects sociaux, structurels et institutionnels du développement. Les principaux organismes de développement, notamment le système des Nations Unies et les autres organisations multilatérales, ont désigné un certain nombre de hauts responsables comme coordinateurs chargés d'assurer une liaison plus étroite avec la Banque en ce qui concerne le CDI.

À mesure que nous avançons, nous nous trouvons confrontés à un certain nombre de défis : pour permettre aux pays de se prendre en charge, il faut de l'espace, du temps et des capacités et pour faire participer la société civile et établir des partenariats plus solides entre les principaux intéressés, la confiance et le respect mutuel sont indispensables. Nous sommes conscients du fait que le processus d'apprentissage et d'échanges des données devrait s'intensifier et que dans certains cas, il conviendrait peut-être de réexaminer et de modifier les pratiques et procédures en vigueur pour faciliter la mise en œuvre de la nouvelle approche.

Sachant que, fondamentalement, le CDI a pour but de contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté, nous réfléchissons aux moyens par lesquels nous pourrions éventuellement renforcer les stratégies de lutte contre la pauvreté de la Banque en nous appuyant sur les principes fondamentaux du CDI : l'importance capitale qu'il accorde aux résultats, sa conception à long terme du développement et la façon dont il privilégie les partenariats, conçus comme un moyen de mettre en œuvre une stratégie de développement dont les pays aient largement la responsabilité et la maîtrise. Un document récent du Conseil intitulé « *Renforcement des stratégies de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement* » qui indique où nous en sommes sur ce point, présente une approche visant à axer davantage sur la pauvreté les stratégies de la Banque par pays. Cette question est également traitée dans le document conjoint de la Banque et du Fonds destiné au Comité du Développement et intitulé : « *Les pays surendettés (Initiative PPTE) — Établir un lien plus étroit entre l'allègement de la dette et la lutte contre la pauvreté.* »

L'approche proposée dans ces deux documents indique quels sont les trois éléments clés d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté :

- Bien comprendre la pauvreté et ses déterminants, c'est-à-dire savoir qui sont les pauvres, où ils vivent, quels sont leurs moyens de subsistance et les risques auxquels ils sont confrontés ;
- Faire en sorte que les pouvoirs publics optent pour les mesures qui ont l'impact le plus sensible sur les pauvres, c'est-à-dire pour celles qui améliorent les opportunités économiques qui leur sont offertes ; renforcent les capacités et améliorent la prestation des services essentiels ; permettent une prise en charge accrue des pauvres par eux-mêmes et les font participer davantage au processus de développement et les rendent moins vulnérables aux chocs ;

- Appliquer une méthode aussi participative et transparente que possible pour déterminer et suivre les résultats de la lutte contre la pauvreté.

Pour sa part, la Banque apportera un soutien aux pays dans le cadre de stratégies par pays efficaces, fondées sur un travail plus solide d'information, d'analyse et de diagnostic ainsi que sur des instruments mieux adaptés au caractère à long terme du problème de la pauvreté. Ces principes seront probablement appliqués immédiatement au niveau opérationnel dans les pays PPTE et IDA/FASR étant donné que les Gouverneurs jugent très important que la Banque et le Fonds axent davantage leurs efforts sur la lutte contre la pauvreté dans les pays à faible revenu.

Examen de l'Initiative PPTE

L'examen 1999 de l'Initiative PPTE a été un processus véritablement remarquable dans le cadre duquel les gouvernements, les ONG, les organisations confessionnelles et les médias se sont efforcés activement de mettre au point un programme d'allégement de la dette beaucoup plus ambitieux en faveur de nos pays membres les plus pauvres. À la suite de ce processus de consultations intensives, il a été décidé de modifier le dispositif PPTE, avec l'accord des ministres qui ont participé aux réunions de printemps.

Par la suite, la Banque et le Fonds ont poursuivi leurs consultations et tiré parti de propositions concrètes, notamment celles qui ont été formulées en juin au Sommet de Cologne du G7. Je me félicite du fait que ces efforts se traduisent maintenant par un dispositif renforcé pour l'Initiative PPTE.

Nous réexaminons également les moyens par lesquels le lien entre l'allégement de la dette et la lutte contre la pauvreté pourrait être renforcée. À cette fin, nous avons eu des discussions approfondies avec plusieurs parties intéressées, notamment dans le cadre d'un fructueux séminaire organisé par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique à Addis Abeba. Ce qui ressort très clairement de ce débat, c'est qu'il faut intégrer l'allégement de la dette à un effort global de lutte contre la pauvreté et nous avons formulé des propositions concrètes à ce sujet.

Le dispositif PPTE renforcé devrait permettre de plus que doubler le volume des opérations d'allégement de la dette et d'en faire bénéficier un plus grand nombre de pays. Nous avons toutefois les plus grandes difficultés à en assurer le financement. Des consultations sont en cours, notamment dans le cadre de deux réunions organisées à Paris avec les bailleurs de fonds, pour trouver une solution à ce problème. Comme vous le savez, j'ai indiqué à maintes reprises que presque toutes les institutions multilatérales, dont la Banque, devraient faire appel à des contributions bilatérales pour financer le coût supplémentaire du dispositif renforcé.

Dans le cadre de ce dispositif renforcé, la Banque doit supporter un coût de plus de 5 milliards de dollars en valeur actuelle nette. À ce jour, nous avons fourni notre part au moyen de ressources internes provenant essentiellement du revenu net de la BIRD et dans une moindre mesure de dons de l'IDA. Les transferts du revenu net de la BIRD d'un montant total de 2 milliards de dollars que nous avons l'intention d'effectuer en faveur du fonds fiduciaire PPTE sont largement supérieurs au coût de l'allégement de la dette (700 millions de dollars) qu'il

faudrait accorder aux PPTE dont l'encours de la dette à l'égard de la BIRD est considérable. Bien que les transferts du revenu net de la BIRD aient aidé à financer l'allègement de la dette envers l'IDA dans le cadre du dispositif actuel, il est clair que nous aurons besoin de votre aide pour pouvoir couvrir le coût supplémentaire à la charge de l'IDA dans le cadre du dispositif renforcé. Alors que nous poursuivons nos consultations avec les bailleurs de fonds, les incertitudes qui pèsent sur les financements constituent le problème le plus difficile que nous pose l'Initiative PPTE, et il est indispensable de s'y attaquer franchement lors de la prochaine réunion du Comité du développement.

Dans l'intervalle, la publicité considérable dont font l'objet le processus d'examen de l'Initiative PPTE et les propositions visant à modifier son dispositif n'ont pas freiné sa mise en œuvre dans divers pays. Depuis les réunions de printemps, le Guyana et le Mozambique ont atteint leurs points d'achèvement respectifs et bénéficié d'un allègement de leur service de la dette portant au total sur 4,1 milliards de dollars. Des documents préliminaires sur les PPTE ont également été examinés pour le Nicaragua et la Tanzanie, ce qui porte à 14 le nombre des pays que l'on a envisagé jusqu'à maintenant de faire bénéficier de l'Initiative. Dès que le dispositif renforcé prévu pour l'Initiative PPTE — et notamment son financement — aura été approuvé par le Comité du développement et le Comité intérimaire, nous redoublerons d'efforts pour soumettre au Conseil des plans supplémentaires d'allègement de la dette.

Renforcement du cadre social et structurel dans les pays en développement

Les questions sociales et structurelles ont toujours été au cœur de l'action menée par la Banque en faveur du développement et de sa mission de lutte contre la pauvreté. L'une de nos principales contributions au processus global CDI peut et doit certainement se situer dans ce domaine qui est celui dans lequel nos compétences sont les plus grandes. Les enseignements tirés de la récente série de crises financières montrent bien qu'en plus de la stabilité macroéconomique et de mesures propres à assurer la croissance, des politiques structurelles et sociales bien conçues, et les structures institutionnelles qu'elles impliquent, revêtent une importance critique si l'on veut que les pays puissent tirer parti de leur intégration au système financier international sans en subir d'effets négatifs.

De récentes discussions sur l'architecture financière internationale font ressortir trois moyens par lesquels la Banque peut contribuer à la mise au point de politiques structurelles et sociales bien conçues. Tout d'abord, nous aidons les organismes normatifs internationaux à mettre au point et à diffuser des normes ainsi que des pratiques optimales, de même que des méthodes d'évaluation et d'exécution. Ensuite, nous aidons les pays à mieux comprendre les principales causes sociales et structurelles de leur vulnérabilité. Enfin, nous aidons les pays à être mieux à même de tirer parti de la mondialisation en assurant une croissance durable et en faisant reculer la pauvreté. (Voir le rapport intérimaire intitulé : *Le rôle du Groupe de la Banque dans le renforcement de l'architecture financière internationale* établi pour cette réunion du Comité du développement.)

La Banque n'a pas pour mission de fixer des normes. Mais, du fait de son expérience, en matière de politiques sociales et structurelles, et de l'appui qu'elle apporte traditionnellement à des réformes dans ces domaines, elle peut contribuer largement aux efforts déployés à l'échelon international pour définir des normes et des pratiques appropriées. Elle apporte un soutien à des organismes normatifs dans certains domaines et elle joue également un rôle de catalyseur dans d'autres domaines où existent des lacunes, comme dans le cas des procédures d'insolvabilité et des dimensions sociales des crises. Par ailleurs, la Banque s'emploie plus activement à aider les pays à évaluer les principaux facteurs sociaux et structurels qui font obstacle à une réduction de la pauvreté. Les analyses sociales et structurelles inaugurées l'année dernière fournissent une évaluation plus systématique des politiques et des points faibles des différents pays.

Les enseignements tirés des crises récentes ont amené la Banque à apporter un soutien accru au titre du renforcement des capacités, à la fois pour rendre les pays moins vulnérables aux crises et pour les aider à atteindre leurs objectifs de développement à long terme. Nous soutenons non seulement les efforts de renforcement des capacités déployés à l'échelon des pays, mais aussi des initiatives mondiales telles que le Forum mondial sur le gouvernement d'entreprise avec l'OCDE, le Colloque sur les faillites et les activités complémentaires, et nous encourageons l'amélioration des pratiques comptables et d'audit à l'échelon mondial. Au niveau régional, j'ai le plaisir de vous faire savoir que l'Initiative pour le renforcement des capacités en Afrique, connue sous le nom de PACT, est en train de prendre forme. À cette fin, nous finançons un fonds de 150 millions de dollars sur cinq ans avec la collaboration du PNUD, du FMI et de la Banque africaine de développement. Mais la caractéristique la plus importante du PACT est qu'il s'agit d'une initiative entièrement africaine, prise par les dirigeants africains pour renforcer les capacités du secteur public et harmoniser son rôle avec celui de la société civile et du secteur privé.

De bonnes pratiques face aux dimensions sociales des crises

L'impact social des crises financières qui ont éclaté en Asie de l'Est en 1997 nous a montré combien il est nécessaire d'accorder davantage d'attention à la protection des pauvres et des groupes vulnérables en temps de crise. Dans le cadre de ses travaux sur la gestion et la prévention des crises, la Banque mondiale a établi pour la réunion de printemps du Comité du développement une note sur les principes et bonnes pratiques de politique sociale. Depuis lors, ce document a été modifié de façon à donner des conseils concrets sur les bonnes pratiques de politique sociale, en particulier dans le contexte de la prévention et de la gestion des dimensions sociales des crises.

Trois éléments liés entre eux ressortent de ce document. Il s'agit de la nécessité de mieux connaître et comprendre les bonnes pratiques à suivre pour faire face aux dimensions sociales des crises, d'organiser le savoir de façon à le rendre accessible et utile, et de l'appliquer au niveau opérationnel. Le document le plus récent indique comment recueillir des informations sur les bonnes pratiques et les mettre à la disposition des pays et des responsables de la Banque. Il s'agit d'aider les décideurs à fixer des priorités et à mettre au point des programmes pour la prévention et la gestion des crises.

En examinant la question de la gestion des crises, le document passe en revue les politiques macroéconomiques, les filets de sécurité, les marchés de l'éducation, de la santé et du travail, en mettant en outre l'accent sur le rôle de l'information et des institutions. Dans l'immédiat, nous proposons de créer des sites web spéciaux qui aideront à établir un lien entre les pratiques appropriées et les opérations. De plus, des discussions sont en cours avec le FMI, les Nations Unies et d'autres partenaires sur la question des bonnes pratiques.

Initiative concernant la gestion des risques associés aux produits de base

La gestion des risques sur les marchés très instables des produits de base reste un des principaux problèmes de développement, en particulier pour les pays les plus pauvres. Plus de 50 pays en développement (essentiellement africains) dépendent au maximum de trois produits de base majeurs pour plus de la moitié de leurs recettes d'exportation. Dans beaucoup de ces pays, la production et le commerce des produits de base influent sur les moyens de subsistance de millions de gens, les recettes budgétaires et les dépenses publiques ainsi que sur la balance commerciale, les réserves de change et la cote de crédit des pays. Dans l'incapacité de faire face à une situation incertaine, les agriculteurs ont des difficultés à planifier leurs cultures, à répartir des ressources, à obtenir des crédits pour acheter des facteurs de production et même tout simplement à recouvrer les coûts. En outre, cet état de choses ne permet guère aux pouvoirs publics de préserver un environnement stable et propice à l'activité économique et d'exécuter des politiques et des programmes en faveur des pauvres. Dans cette optique, une meilleure gestion des risques associés aux produits de base peut contribuer puissamment à un recul de la pauvreté.

Face à ce problème, la Banque a constitué en janvier un Groupe de travail international sur la gestion des risques associés aux produits de base dans les pays en développement. Nous avons rassemblé un large éventail d'organisations internationales, d'associations de producteurs et d'entités du secteur privé pour rechercher de nouvelles méthodes fondées sur le marché afin d'aider les pays à être moins vulnérables aux fluctuations des cours des produits de base. Après des délibérations et des consultations approfondies, le groupe de travail a établi un document de synthèse résumant ses recommandations. Il est parvenu à un consensus sur les principes d'une éventuelle nouvelle approche fondée sur le marché pour combler le fossé existant entre ceux qui fournissent des instruments de gestion des risques et leurs utilisateurs potentiels dans les pays en développement qui n'ont pas accès à ces instruments. À cette fin, le document de synthèse propose également la création d'un organisme international. Nous consulterons les Administrateurs de la Banque et d'autres parties pour tenter de mettre en place un cadre d'action agréé.

Pays touchés par un conflit

J'ai le plaisir de vous faire savoir que les travaux délicats relatifs à la situation des pays sortant d'un conflit avancent de façon satisfaisante. Au niveau de la politique générale, on diffusera, avant de la fin de l'année, un projet de Politique opérationnelle applicable à l'aide au développement et à la reconstruction des pays sortant d'un conflit, document auquel des contributions pourront être apportées. Il est réconfortant de constater actuellement un regain d'intérêt pour les pays touchés par un conflit. Nous établissons donc un Rapport de suivi

trimestriel qui tient les Administrateurs et la Direction informés de la participation de la Banque dans ces pays. En outre, la Brookings Institution a accueilli cette année deux conférences lors desquelles des organismes bilatéraux et multilatéraux de secours et de développement se sont efforcés collectivement de trouver les moyens par lesquels nous pourrions faciliter la transition et le redressement des pays sortant d'un conflit. En conséquence, nous avons commencé à coopérer avec la Sierra Leone et les pays de la région des Grands Lacs d'Afrique.

Au sein de la Banque, il a été demandé instamment à différentes régions de réagir avec souplesse et ingéniosité face aux conflits à grande échelle qui ont eu lieu cette année. La région Afrique a fait des exposés techniques lors des pourparlers de paix pour la Sierra Leone et le Burundi, et elle reste en contact avec le Libéria et la République démocratique du Congo pour être prête à reprendre pleinement ses opérations lorsque la situation le permettra. Cette région a également créé son propre Groupe thématique sur la reconstruction des pays sortant d'un conflit pour améliorer les compétences de son personnel.

En tant qu'organisations coprésidentes, la Banque et la Commission européenne coordonnent l'initiative des bailleurs de fonds internationaux dans le sud-est de l'Europe. La Banque a participé à la récente réunion du Pacte de stabilité qui a pour but d'intensifier la coopération économique régionale et elle a coprésidé quatre conférences extraordinaires des bailleurs de fonds, et préparé des programmes d'assistance d'urgence pour les six pays voisins les plus touchés. Nous nous efforçons actuellement de créer en faveur du Kosovo un fonds fiduciaire qui sera alimenté par des ressources prélevées sur le revenu net de la Banque pour apporter de façon sélective une aide financière aux activités de reconstruction et au redémarrage de l'économie.

Les perspectives d'un règlement politique étant particulièrement prometteuses au Moyen-Orient, les bailleurs de fonds commencent à réexaminer les moyens de mieux mobiliser une aide en faveur des Palestiniens et de coopérer plus efficacement avec eux. La Banque évalue actuellement l'efficacité de l'aide et la façon dont les bailleurs de fonds coordonnent leur action pour tenter de créer des conditions plus propices à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté.

Les pays en développement et le commerce international

La communauté internationale a réalisé des progrès spectaculaires dans le sens d'une levée des obstacles au commerce international dans le cadre d'une série de négociations successives. Les pays en développement sont beaucoup mieux intégrés à l'économie mondiale grâce à la réduction des tarifs douaniers et à l'élimination des restrictions quantitatives. Mais à mesure que les obstacles aux échanges sont levés, il est plus urgent que jamais de définir et de mettre en œuvre des stratégies efficaces dans les pays à revenus faible et intermédiaire pour leur permettre de bénéficier pleinement des possibilités de croissance et de réduction de la pauvreté offertes par l'économie mondiale. En même temps, l'ordre du jour des échanges multilatéraux s'est nettement élargi pour englober des questions institutionnelles réglementaires considérées auparavant comme étrangères à la politique commerciale proprement dite. Celle-ci est devenue de plus en plus indissociable d'un développement efficace.

La Banque participe à ce processus avec un programme de soutien dynamique aux pays en développement. Au cours des cinq dernières années, plus d'un quart de nos investissements est allé à des activités liées au commerce, tels que l'aménagement des ports, les télécommunications, le renforcement des institutions et le développement du secteur privé. Dans leur majorité, les prêts à l'ajustement ont également appuyé des réformes des politiques et des institutions en rapport avec le commerce international. Les efforts de recherche et de renforcement institutionnel ont pour but d'aider les pays en développement à participer davantage à l'établissement de l'ordre du jour des futures négociations commerciales.

Nous arrivons maintenant à une nouvelle phase et à cette occasion, je tiens à souhaiter la bienvenue à Mike Moore, nouveau Directeur général de l'OMC. Nous nous félicitons également de l'ouverture d'une nouvelle série de négociations, d'ici la fin de l'année, à Seattle. En nous préparant à ces réunions, je demande instamment que nous veillions tous à aider les pays en développement à y participer activement. Nous devons faire en sorte qu'ils bénéficient directement de la nouvelle série de négociations commerciales en s'intégrant davantage à l'économie mondiale, et que le commerce constitue un instrument efficace pour assurer la croissance et faire reculer la pauvreté.

2. Renforcement de la capacité financière et des instruments des banques

Rétrospective des prêts et examen des options relatives aux instruments nouveaux et améliorés

Les prêts de la Banque ont atteint des niveaux records durant la période des exercices 98-99, pour atteindre le niveau inégalé de 29 milliards de dollars au cours de l'exercice 99. Cette forte augmentation a été due essentiellement aux prêts à l'ajustement de la BIRD, liés en partie à l'impact de la crise financière mondiale sur les gros emprunteurs de la BIRD, et à leur demande de prêts à décaissements rapides. La BIRD a notamment apporté son soutien à des programmes sociaux qui ont représenté plus de 25 % des prêts à l'ajustement. Mais, le volume considérable des crédits de l'IDA a également joué un rôle important. Avant tout, le niveau de qualité est resté élevé à mesure que les prêts ont augmenté et pratiquement tous les indicateurs de qualité et de performance des projets ont progressé au cours de l'exercice 99. En ce qui concerne l'avenir, les prêts de la BIRD devraient normalement diminuer après les niveaux records atteints au cours des exercices 98-99, mais rester cependant supérieurs aux niveaux enregistrés au milieu des années 90. Les crédits de l'IDA devraient normalement rester assez stables.

Ces résultats remarquables tiennent au fait que la Banque est mieux à même de répondre aux besoins des clients dans une conjoncture mondiale difficile. Fidèles aux objectifs de notre Pacte stratégique, nous avons réalisé des progrès considérables en élargissant et en affinant notre gamme d'instruments de prêt pour mieux l'adapter aux problèmes auxquels nos clients sont confrontés aujourd'hui. Les prêts à des programmes évolutifs et les prêts au développement des connaissances et à l'innovation ont donné à la Banque une flexibilité beaucoup plus grande du point de vue des délais, de l'échelle et de la continuité de sa réaction. Plus récemment, nous avons créé les prêts spéciaux à l'ajustement structurel pour aider les clients à faire face à des crises financières, et des garanties subordonnées à des réformes pour aider les emprunteurs

engagés dans de sérieux programmes économiques et sociaux à accéder plus facilement à des sources de financement privé à l'étranger.

Nous sommes de plus en plus conscients du fait que pour que l'aide au développement soit efficace et durable, les considérations financières doivent aller de pair avec des politiques bien conçues. C'est là un principe fondamental du CDI et nous reconnaissons maintenant qu'il faut accorder beaucoup plus d'attention à des instruments de prêt qui nous permettent d'accroître notre aide au développement, de répondre aux crises systémiques avec la souplesse voulue et d'appuyer une réforme systématique des politiques et un renforcement institutionnel soutenu à moyen terme. À cette fin, nous accordons des prêts à l'appui de réformes et de programmes dans le cadre de Programmes d'investissement sectoriel, de Prêts/crédits à l'appui de programmes évolutifs et de Prêts/crédits programmatiques à l'ajustement structurel. Je suis convaincu que les approches programmatiques s'avéreront particulièrement utiles si elles visent essentiellement à encourager des changements fondamentaux au niveau institutionnel afin d'améliorer la réforme du secteur public et la gouvernance ou d'apporter un soutien accru à des programmes gouvernementaux directement axés sur la lutte contre la pauvreté. Cela nous aidera à contribuer plus efficacement au développement et c'est là un objectif qui figure en bonne place dans la liste des priorités de la Banque au moment où nous portons notre regard au-delà du Pacte stratégique et où nous nous préparons à passer au XXI^e siècle.

Renforcement de la capacité financière du Groupe de la Banque

Depuis la dernière réunion du Comité du développement, le Conseil des Administrateurs et la Direction étudient de près la situation financière de la Banque et sa capacité à répondre aux attentes de ses actionnaires. Les Administrateurs ont également pris note de la cote AAA de la Banque et ont fait savoir qu'ils souhaitent la voir conserver cette notation pour faire face aux éventuels impératifs de demain. Une note distincte établie à l'intention du Comité conclut que :

- La crise financière mondiale de l'exercice 98 a entraîné une forte augmentation des prêts de la Banque et une détérioration de son portefeuille de prêts qui ont eu pour effet combiné de mettre à rude épreuve la capacité financière de la Banque. À la fin de l'exercice 98, celle-ci a pris d'importantes mesures pour renforcer sa situation financière en agissant au niveau de la fixation du coût des prêts et de la gestion des dépenses administratives.
- La structure du capital de la Banque reste saine, mais sa capacité financière atteint peut-être ses limites et il risque donc d'être difficile de faire face aux impératifs de demain.
- Il serait utile que le Conseil des Administrateurs de la Banque examine de façon plus approfondie le rôle de l'institution dans le contexte d'une crise financière et de la lutte contre la pauvreté. Cela permettrait de répondre plus facilement à la question de savoir quand et de combien il conviendrait de renforcer la capacité financière de la Banque.

Renouvellement interne

Nous avons récemment soumis au Conseil le cinquième rapport d'avancement sur le Pacte stratégique. Celui-ci se terminera en décembre 99 et au moment où nous faisons un premier bilan au cours de ses derniers mois d'existence, je suis frappé par les progrès que nous, les Administrateurs, les services et la Direction de la Banque, avons réalisés collectivement par

rapport à nos objectifs. Nous sommes sur le point de devenir la « nouvelle Banque » à laquelle nous songions lorsque nous avons lancé le Pacte stratégique. Nous avons réalisé de grands progrès en accordant une place centrale à nos clients et fait la preuve de notre attachement aux partenariats pour répondre aux besoins des pauvres. Les préoccupations sociales et structurelles font maintenant partie intégrante de notre programme de travail. Nous avons également réussi dans une large mesure à modifier la façon dont nous conduisons nos affaires, ce qui fait que la qualité de l'action de la Banque s'est améliorée et que son impact sur le développement s'est accru. Nous répondons plus rapidement aux besoins de nos clients et près de la moitié de nos directeurs-pays sont maintenant sur place, plus près des clients et avec une idée plus claire de leurs besoins. Nous sommes mieux équipés pour partager les connaissances les plus récentes avec notre personnel, nos clients et nos partenaires. Lorsque nous avons lancé le Pacte stratégique il y a deux ans, j'ai dit que : « *Nous aspirons à une Banque meilleure, plus dynamique et moins hiérarchisée, dotée d'un personnel mieux formé et moins coûteux, une Banque plus efficace, plus flexible et davantage soucieuse d'excellence.* » Je suis convaincu que nous sommes sur la bonne voie.

3. Établir des partenariats et des arrangements institutionnels internationaux

Établir des partenariats

Comme je l'ai souligné à plusieurs reprises dans la présente note, l'établissement de partenariats plus solides est au cœur même du CDI et de la stratégie visant à accroître la contribution de la Banque à la lutte contre la pauvreté. La récente vague de crises financières a également fait ressortir la nécessité d'une collaboration accrue avec une large gamme de parties prenantes pour renforcer l'architecture financière internationale. Un aspect important des pays pilotes du CDI et des efforts que nous déployons pour soutenir les réformes et le renforcement des institutions dans nos pays membres consiste donc à établir des partenariats nouveaux et plus efficaces. Nous envisageons de le faire par le biais du CAD de l'OCDE et en collaboration avec divers organismes. C'est là un effort largement collectif, mais nous accordons une attention toute particulière à notre collaboration avec le FMI compte tenu du rôle complémentaire des deux institutions. Nous prenons des mesures supplémentaires pour être mieux à même de soutenir conjointement la lutte contre la pauvreté et aider les pays à s'intégrer avec succès au système financier international. Comme indiqué dans le document conjoint sur l'Initiative PPTE, nous proposons de préparer avec les gouvernements un Document tripartite de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) qui pourra renforcer sensiblement le soutien conjoint de la FASR et de l'IDA.

De même, la Banque et le Fonds continuent à intensifier leur collaboration tant pour évaluer les progrès réalisés que pour veiller à ce que tout un ensemble de normes et de principes de bonne pratique soit respecté. On peut citer en particulier le programme conjoint d'évaluation du secteur financier qui examine les principaux points faibles du secteur financier et les problèmes de développement auxquels celui-ci doit faire face.

Examen des options envisageables pour renforcer le Comité du développement et le Comité intérimaire.

Un certain nombre de mesures propres à améliorer le fonctionnement du Comité du développement et du Comité intérimaire sont à l'examen. Un changement a eu lieu en ce sens que, maintenant, le Président de la Banque participe pleinement aux travaux du Comité intérimaire. Certaines améliorations pratiques sont également apportées au fonctionnement du Comité du développement. C'est ainsi que les deux directions ont suggéré, ce que les deux Conseils ont approuvé en août, d'établir clairement une division du travail entre les deux comités sur la façon de mener à bien l'Initiative en faveur des PPTE. Il a été envisagé qu'au Comité du développement, les ministres examinent la conception globale de l'Initiative, son rapport vital avec la réduction de la pauvreté et les questions de financement en général. Au Comité intérimaire, les ministres s'occuperaient des questions de financement spécifiques au Fonds. Plus récemment, les actionnaires ont exprimé le vœu que l'on organise, à titre expérimental, une réunion conjointe des deux comités sur les questions relatives aux PPTE qui doivent être soumises à l'examen du Comité du développement. En conséquence, la toute première séance conjointe du Comité intérimaire et du Comité du développement doit avoir lieu le 26 septembre 1999. L'intérêt manifesté pour ces initiatives expérimentales témoigne d'un désir de trouver des moyens pragmatiques de renforcer l'action des deux comités. Nous nous réjouissons à la perspective de faire le bilan de l'expérience de cette année et nous continuerons à collaborer avec le Fonds et les actionnaires pour formuler des propositions relatives à de nouveaux changements.